



# PROGRAMME DE FORMATION

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : [c3m.formations@gmail.com](mailto:c3m.formations@gmail.com)

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de préparer le candidat aux épreuves d'admissibilité (théorie) et d'admission (pratique).

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

**APTITUDES** : être apte physiquement à la conduite (le certificat d'aptitude sera délivré par un médecin agréé par la Préfecture.

**COMPETENCES** : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

**DELAIS D'ACCES** : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

**METHODES MOBILISEES** : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

### MODALITES D'EVALUATIONS :

Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation

Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

**ACCESSIBILITE** : nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une référente handicap (Zora CHIBATI) est présente pour vous accueillir (sur rendez-vous) et voir avec vous comment nous pouvons adapter la formation à vos besoins.

**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 40 heures**  
**PREPARATION A L'EXAMEN DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE**  
**TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (V.T.C.)**

**Accès à l'activité de conducteur de voiture de transport avec chauffeur**

**Avec un examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de votre ville :**

- Epreuve d'admissibilité : l'épreuve d'admissibilité ou épreuve théorique est réalisée sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes.
- Epreuve d'admission : l'épreuve d'admission ou épreuve pratique, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course ou d'une mission de transport en voiture de transport avec chauffeur

**DURÉE DE LA FORMATION : 40 HEURES**

**Préparation à l'épreuve d'admissibilité : 35 HEURES**

- |                                                               |           |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| ● Réglementation du transport public particulier de personnes | 04 heures |
| ● Gestion                                                     | 06 heures |
| ● Sécurité routière                                           | 06 heures |
| ● Compréhension et expression en langue française             | 04 heures |
| ● Compréhension et expression en langue anglaise              | 06 heures |
| ● Développement Commercial                                    | 06 heures |
| ● Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC    | 03 heures |

**Préparation à l'épreuve d'admission : 05 HEURES**

- |                                                          |           |
|----------------------------------------------------------|-----------|
| ● Conduite et sécurité                                   | 01 heures |
| ● Relation client                                        | 01 heures |
| ● Construction du parcours et accompagnement touristique | 01 heures |
| ● Facturation et paiement                                | 02 heures |

**Contenu de l'offre :**

Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

**Prérequis :**

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

**Formateurs :**

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations

Pour enseigner

**Profils concernés :** Tout public

**Modalités d'évaluations :**

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

**Lieu de formation :** en centre et en distanciel

**Formation en groupe :** 12 personnes

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

## **PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ - 40 HEURES**

**Préparation examen d'admissibilité :**

**35 HEURES**

### **A - Réglementation du transport public particulier de personnes**

**04 heures**

- Règlementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Règlementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Obligations générales relatives aux véhicules.
- Obligations relatives aux conducteurs. Conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligation de formation continue.
- Composition et le rôle de divers organismes administratifs, consultatifs et institutionnels.
- Autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
- Obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privés.
- Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, ...), et leur signalétique.
- Dispositions spécifiques relatives aux exploitants : inscription au registre des VTC, règles relatives à la capacité financière.
- Etablir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

### **B - Gestion**

**06 heures**

- Principes de bases de gestion et de comptabilité - les obligations et documents comptables.
- Charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et en charges variables.
- Principe de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité.
- Principe de l'amortissement.
- Formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EARL, SARL, SASU, SCOP...).
- Mode d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Formalités déclaratives.
- Composition et le rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat.
- Différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants). Comprendre les principes des cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- Devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation.

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

- Coût de revient en formule simple (formule monôme et formule binôme).
- Notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.

### **C - Sécurité routière :**

**06 heures**

- Règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation de voies dédiées, ...).
- Risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
- Principe de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et des ordinateurs dans les véhicules.
- Obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter, ...).
- Constat amiable d'accident matériel.
- Sanctions et infractions au code de la route.
- Réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis de conduire).
- Prise en charge des passagers et de leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

### **D - Compréhension et expression en langue française**

**04 heures**

Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment avec l'activité des transports.

Comprendre et s'exprimer en français pour :

- Accueillir la clientèle. Comprendre les demandes simples des clients.
- Interroger les clients sur leur confort. Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport. Prendre congé des clients.

### **E - Compréhension et expression en langue anglaise**

**06 heures**

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues, pour :

- Accueillir la clientèle.
- Comprendre les demandes simples des clients.
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle.
- Tenir une conversation très simple durant le transport.
- Prendre congé des clients.

### **F - Développement commercial**

**06 heures**

- Comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix, ...).
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC.
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres.
- Savoir mener des actions de communication pour faire son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises, ...).

### **G - Réglementation nationale spécifique de l'activité VTC**

**03 heures**

- Connaître les dispositions applicables aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière, etc...
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique ;
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

**1 - Conduite et sécurité  
heure****1**

- Conduite et sécurité et respect du code de la route. Respecter les distances et les marges de sécurité.
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues).
- Appliquer les principes d'éco conduite.
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages.
- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement.
- Assurer la sécurité par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...).
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles).

**2 - Relation client****1 heure**

- Présentation générale et attitude du candidat, ainsi qu'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale.
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite). Être courtois, discret et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours, prise de congés.
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret. Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio, ...).
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.

**3 - Construction du parcours et accompagnement touristique****1 heure**

- Élaboration et suivi du parcours. Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients. Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière.
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillage, travaux, ...).
- Préparer un parcours en fonction de la commande du client.
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques, telles que délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristiques à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, ...).

**4 - Facturation et paiement****2 heures**

- Établir le prix de la prestation, un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission. Calculer le prix de la course / de la mission.
- Établir une facturation. Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.